ville de Villiers-le-bel

Séance du Conseil Municipal du vendredi 26 septembre 2025

Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel

Séance ordinaire du vendredi 26 septembre 2025

N°18/*Marchés publics*

Autorisation de signature - Accord-cadre pour les travaux d'entretien, grosses réparations et aménagements des bâtiments communaux

Le vendredi 26 septembre 2025, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 18 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Mme Djida DJALLALI-TECHTACH.

Secrétaire : Mme Géraldine MEDDA

Présents : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Véronique CHAINIAU, M. Allaoui HALIDI, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, Mme Myriam KASSA, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDELHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Jean-Louis MARSAC, Mme Lilia GILLES, M. Kévin QUENETTE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, M. Hervé ZILBER, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Rosa MACEIRA par Mme Véronique CHAINIAU, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Teresa EVERARD, M. Sori DEMBELE par M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Mohamed ANAJJAR

Absente excusée : Mme Virginie SALIBA

Absent : M. Bankaly KABA

Madame la Maire indique que l'accord-cadre de travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement des bâtiments communaux étant arrivé à échéance, une nouvelle consultation a été lancée par l'envoi à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence en date du 21 mars 2025. La date limite de remise des plis a été fixée au 22 avril 2025 à 12h00.

Les prestations objet de cet accord-cadre sont réparties en 11 lots désignés comme suit :

Lot(s)	Désignation
01	Maçonnerie carrelage démolition
02	Plâtrerie faux plafonds menuiserie
03	Plomberie
04	Serrurerie métallerie menuiserie extérieure

05	Charpente couvertures
06	Etanchéité
07	Revêtement de sol
08	Peinture revêtement intérieur murs et sols ravalement
09	Electricité
10	Clôtures
11	Vitrerie

Madame la Maire précise qu'il s'agit d'un accord-cadre de travaux passés selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Madame la Maire précise également que cet accord-cadre est passé avec minimum et maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique comme suit :

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.
Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
01	Maçonnerie carrelage démolition	10 000,00 €	500 000,00 €
02	Plâtrerie faux plafonds	10 000,00 €	300 000,00 €
03	Plomberie	10 000,00 €	250 000,00 €
04	Serrurerie métallerie menuiserie extérieure	10 000,00 €	300 000,00 €
05	Charpente couvertures	10 000,00 €	100 000,00 €
06	Etanchéité	10 000,00 €	150 000,00 €
07	Revêtement de sol	5 000,00 €	50 000,00 €
08	Peinture revêtement intérieur murs et sols ravalement	10 000,00 €	200 000,00 €
09	Electricité	10 000,00 €	250 000,00 €
10	Clôtures	10 000,00 €	300 000,00 €
11	Vitrerie	5 000,00 €	30 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Madame la Maire indique que tous les lots de ce marché sont conclus pour une durée initiale d'un an à compter de leur date de notification. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes

confondues, est de 4 ans.

Madame la Maire indique qu'après l'analyse des 40 plis déposés par voie dématérialisée, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 septembre 2025 a décidé d'attribuer les lots de l'accord-cadre de la façon suivante :

Lot(s)	Désignation	Titulaires
01	Maçonnerie carrelage démolition	SAINT DENIS CONSTRUCTION 24 rue des Postillons - 93200 Saint Denis
02	Plâtrerie faux plafonds menuiserie	SAINT DENIS CONSTRUCTION 24 rue des Postillons - 93200 Saint Denis
03	Plomberie	Entreprise LA LOUISIANE SA 18 rue Buzelin - 75018 Paris
04	Serrurerie métallerie menuiserie extérieure	SAS FDS CORPUS Z.I. DES 50 ARPENTS – 6 rue Denis Papin - 77680 Roissy en Brie
05	Charpente couvertures	SARMATES S.A.S. 5 Rue Nicéphore Nièpce – Z.I. SUD – 91420 Morangis
06	Etanchéité	SARMATES S.A.S. 5 Rue Nicéphore Nièpce – Z.I. SUD – 91420 Morangis
07	Revêtement de sol	ELIEZ SAS 30 bis, rue du Bailly – 93210 La Plaine Saint Denis
08	Peinture revêtement intérieur murs et sols ravalement	NON ATTRIBUE - A RELANCER
09	Electricité	TBES SAS 103 Boulevard Mac Donald - 75019 Paris
10	Clôtures	NON ATTRIBUE - A RELANCER
11	Vitrerie	CONCEPTION REALISATION DE MENUISERIES - CRM 20 Rue de la Régale - 77181 Courtry

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'accord-cadre de travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement des bâtiments communaux conformément à la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres ci-dessus.

Madame la Maire entendue,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 septembre 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Développement durable du 11 septembre 2025,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 15 septembre 2025,

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée, à signer l'accord-cadre de travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement des bâtiments communaux avec les sociétés suivantes :

Lot(s)	Désignation	Titulaires
01	Maçonnerie carrelage démolition	SAINT DENIS CONSTRUCTION 24 rue des Postillons - 93200 Saint Denis
02	Plâtrerie faux plafonds menuiserie	SAINT DENIS CONSTRUCTION 24 rue des Postillons - 93200 Saint Denis
03	Plomberie	Entreprise LA LOUISIANE SA 18 rue Buzelin - 75018 Paris
04	Serrurerie métallerie menuiserie extérieure	SAS FDS CORPUS Z.I. DES 50 ARPENTS – 6 rue Denis Papin - 77680 Roissy en Brie
05	Charpente couvertures	SARMATES S.A.S. 5 Rue Nicéphore Nièpce – Z.I. SUD – 91420 Morangis
06	Etanchéité	SARMATES S.A.S. 5 Rue Nicéphore Nièpce – Z.I. SUD – 91420 Morangis
07	Revêtement de sol	ELIEZ SAS 30 bis, rue du Bailly – 93210 La Plaine Saint Denis
09	Electricité	TBES SAS 103 Boulevard Mac Donald - 75019 Paris
11	Vitrerie	CONCEPTION REALISATION DE MENUISERIES - CRM 20 Rue de la Régale - 77181 Courtry

Et pour les montants annuels suivants :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
01	Maçonnerie carrelage démolition	10 000,00 €	500 000,00 €
02	Plâtrerie faux plafonds	10 000,00 €	300 000,00 €
03	Plomberie	10 000,00 €	250 000,00 €
04	Serrurerie métallerie menuiserie extérieure	10 000,00 €	300 000,00 €
05	Charpente couvertures	10 000,00 €	100 000,00 €
06	Etanchéité	10 000,00 €	150 000,00 €
07	Revêtement de sol	5 000,00 €	50 000,00 €
09	Electricité	10 000,00 €	250 000,00 €
11	Vitrerie	5 000,00 €	30 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

AUTORISE Madame la Maire ou toute personne habilitée, à signer tous documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Géraldine MEDDA

Madame la Maire,
Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

MAIRIE DE VILLIERS-LE-BEL (Val d'Oise)

Publication le : - 8 OCT. 2025
Transmission en Sous-préfecture le : - 8 OCT. 2025